AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0796
FR0010208165-FS0347

5 avril 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 avril 2016, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 31 mars 2016, par suite d'une augmentation du nombre d'actions SAFT GROUPE S.A. détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 1 329 186 actions SAFT GROUPE S.A.[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et des droits de vote de cette société[3] ; et

- en baisse, le 1er avril 2016, par suite d'une diminution du nombre d'actions SAFT GROUPE S.A. détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 1 273 028 actions SAFT GROUPE S.A.[4] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 478 290 actions SAFT GROUPE S.A. détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 25 503 136 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 417 247 actions SAFT GROUPE S.A. détenues à titre de collatéral.